

DELIBERATION

Dépôt sur
www.argentan.fr
en date du 13/05/2026

du Conseil d'administration du CCAS

Séance du 5 Mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE
11

NOMBRE DE MEMBRES
PRÉSENTS
10

POUVOIRS
1

NOMBRE DE MEMBRES
VOTANTS
11

Le cinq mai deux mil vingt-six, à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 30/04/2026 s'est réuni au 4 rue du collège, à Argentan, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FLOUVAT, Président du CCAS.

Étaient présents :

Mesdames Brigitte CHOQUET, Isabelle TERNYNCK, Lucie COTTEREAU, Brigitte MAURY

Messieurs Frédéric LEVEILLE, Teddy HOULLIER, Marc LUMAT-BAILLY, Maurice DOLBECQ, Arthur MAUGER

Pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BOULENT a donné pouvoir à Madame Brigitte CHOQUET

Secrétaire de séance : Marie DELMAS, Directrice du CCAS

2026-013 : CCAS - CONSEIL D'ADMINISTRATION - INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et R123-7 à 123-15 ;
- Vu la délibération n°2026-055 du conseil municipal du 7 avril 2026 fixant à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS présidé par Monsieur le Maire à savoir 5 membres élus par le conseil municipal et à 5 membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du conseil municipal et proclamant les membres élus ;
- Vu l'arrêté du Maire n°2026/335 du 4 mai 2026 désignant 5 membres nommés au sein du conseil d'administration ;

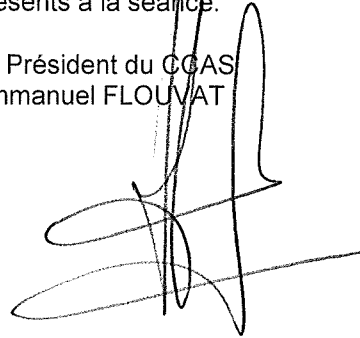
Le Conseil d'Administration

- **PREND ACTE** de l'installation du conseil d'administration du CCAS suite au renouvellement du conseil municipal d'Argentan.
 - **Membre de droit** : Emmanuel FLOUVAT, Président
 - **Membres élus**
 1. Madame Brigitte CHOQUET, Adjointe au maire
 2. Madame Isabelle TERNYNCK, Adjointe au maire
 3. Monsieur Jean-Pierre BOULENT, Conseiller municipal
 4. Madame Lucie COTTEREAU, Conseillère municipale
 5. Monsieur Frédéric LEVEILLE, Conseiller municipal
 - **Membres nommés**
 1. M. Teddy HOULLIER en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
 2. M. Marc LUMAT-BAILLY en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, sur proposition de l'association UNRPA.
 3. M. Maurice DOLBECQ en qualité de représentant des associations de personnes handicapées, sur proposition de l'APF France Handicap de l'Orne,
 4. M. Arthur MAUGER en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de ACI DEVELOPPEMENT,

5. Mme Brigitte MAURY, en qualité de personne ~~participant à des actions de~~ prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune, sur proposition de la Croix Rouge Française.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres
présents à la séance.

Le Président du CCAS
Emmanuel FLOUVAT



Acte certifié exécutoire compte tenu de
l'envoi en Préfecture le 12/05/2026
Et de sa publication électronique
le 13/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu, date de sa transmission au représentant de l'Etat.